

## Nos permanences

Les animatrices sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives, vos recherches, ...

Par téléphone au 03 21 78 01 40

Lundi de 13<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup> et le mercredi de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

Au 42, rue Pasteur à Lens

Sans rendez-vous

Mardi et Vendredi de 13<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup> et Mercredi de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>

Sur rendez-vous

Mardi de 17<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup> et Vendredi de 16<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>

**Mairie de Loison-sous-Lens**

Mardi de 15<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup> sans rendez vous



## Contact

**CHARLOTTE MONIER / ODILE TISON**

**ANIMATRICES DU RELAIS PETITE ENFANCE**

**42, RUE PASTEUR - 62300 LENS**

**03 21 78 01 40**

**rpe@mairie-lens.fr**

## Relais Petite Enfance

Votre interlocuteur privilégié  
sur les **modes d'accueil des jeunes enfants**



**Relais Petite Enfance  
intercommunal  
Lens - Loison-sous-Lens**



# Relais Petite Enfance intercommunal Lens - Loison-sous-Lens

**ANIMÉ PAR DES ÉDUCATRICES DIPLOMÉES, LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) EST UN LIEU DE RENCONTRE, D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT.**

## Il propose des services :

- pour les parents / futurs parents
- pour les enfants
- pour les assistantes maternelles, les gardes d'enfants à domicile et les parents employeurs.

## POUR LES PARENTS

- ➲ Une information sur les différents modes d'accueil, individuel et collectif, adaptés à vos besoins.
- ➲ Une liste des coordonnées et des disponibilités d'accueil des assistantes maternelles agréées.
- ➲ Une information sur vos droits et obligations d'employeur (contrat de travail, bulletin de salaire, aides de la CAF, ...)
- ➲ Un accompagnement et des conseils pour découvrir et accomplir vos missions de parents.
- ➲ Un accueil et des échanges pour répondre à vos interrogations.

## POUR LES ENFANTS

- ➲ Des ateliers d'éveil, de découverte adaptés aux tout-petits.
- ➲ Des temps collectifs (fêtes, sorties) permettant une première approche de la vie en collectivité.

## POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

- ➲ La diffusion de vos coordonnées et de vos disponibilités d'accueil auprès des parents.
- ➲ Des informations sur vos droits et obligations de salarié (agrément, contrat de travail, accès à la formation continue,...).
- ➲ Un accompagnement dans votre pratique professionnelle quotidienne :
  - dans la relation avec les parents,
  - lors de temps collectifs avec les enfants que vous accueillez,
  - lors de temps de rencontres et de soirées thématiques pour échanger sur vos pratiques professionnelles.



## LES ENFANTS AU COEUR DU PROJET

L'objectif du RPE est de participer, avec les familles, les assistantes maternelles, les gardes d'enfants à domicile au bien-être de l'enfant.